

LA TOUPIE

Ludothèque – Espace jeu

REGLEMENT INTERIEUR

Mission de l'espace jeu – ludothèque :

L'espace jeu – ludothèque « La Toupie » est un secteur d'activité de la société laïque d'éducation populaire (SLEP). Il s'inscrit dans une dynamique d'accueil des familles, des enfants et des jeunes de la commune.

C'est un espace dédié au jeu. L'éveil et l'imagination y sont développés par le biais du jeu et du jouet. Lieu de culture et d'échanges où parents et grands parents sont invités à jouer avec les enfants, c'est un espace neutre où tous peuvent se rencontrer autour de jeux pour apprendre ou simplement prendre plaisir à jouer.

Deux formules y sont proposées :

- le prêt de jeux
- le jeu sur place

Le personnel de l'espace jeu – ludothèque est au service des usagers pour les aider à utiliser au mieux les ressources de la ludothèque. Le personnel et les usagers doivent faire preuve de respect et de courtoisie mutuels.

Le présent document constitue le règlement intérieur de l'espace jeu – ludothèque sise 12 rue de la gare, parc Jean Macé 17440 Aytré. Il fixe les droits et les devoirs des usagers. Tout usager est tenu de se conformer au présent règlement qui lui est remis lors de son inscription. Le personnel est chargé de veiller à l'application de ce règlement dont un exemplaire est affiché en permanence.

Accès à l'espace jeu – ludothèque :

L'espace jeu - ludothèque est ouvert à tous sans distinction d'origine, de nationalité, d'âge, de sexe, de religion, de situation sociale ou de niveau d'instruction.

Le personnel peut y limiter l'accès pour des raisons de sécurité ou de confort des usagers ou pour préserver la qualité des prestations offertes.

L'accès y est interdit à toute personne qui par son comportement ou sa tenue (manque d'hygiène, ivresse, incorrection, bruit, violence physique ou verbale) entraînerait une gêne pour le public ou le personnel.

En outre, il est interdit :

- de fumer
- de manger ou de boire dans les locaux
- de se livrer à des manifestations bruyantes, les téléphones mobiles doivent être neutralisés.
- A l'exception des chiens guides accompagnant des personnes handicapées, les animaux même tenus en laisse ou en cage ne sont pas admis.

L'accès aux enfants :

Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'un adulte. En aucun cas, l'espace jeu – ludothèque ***ne peut être considéré comme une garderie***. Les parents sont responsables du comportement de leur(s) enfant(s). Les enfants doivent observer les règles de vie basées sur le respect :

- du matériel
- d'autrui
- des locaux

De ce fait, les enfants de 10 ans pourront venir seul mais ils devront être accompagnés d'un adulte responsable lors de leur première visite.

Responsabilité :

L'association S.L.E.P n'est pas responsable des vols qui pourraient survenir à l'intérieur des locaux. Elle ne répond pas non plus des préjudices intervenant à l'intérieur de l'espace jeu – ludothèque, en cas de litige entre usagers.

Horaires d'ouverture :

Le samedi de 14h30 à 18 h30
Le mercredi de 14h à 18h

Inscription :

L'inscription à la Toupie se fera sur place maison des associations rue Guynemer 17440 Aytré.

Il vous sera demandé :

- Une attestation du lieu de domicile.
- Un justificatif d'identité.
- Votre passeport CAF ou votre numéro CAF

Le jeu sur place :

Le jeu sur place est libre et gratuit pour toute personne inscrite à l'espace jeu – ludothèque. Pour le bon fonctionnement de l'espace jeu, il est demandé aux usagers de ranger les jeux après utilisation, sans oublier d'en vérifier la composition.

Le prêt de jeux :

Le prêt est consenti aux usagers adhérents à l'association S.L.E.P.

Cette adhésion est nominative et valable un an (de septembre à septembre)

Durée du prêt de jeux 3 semaines. Ce peut être éventuellement renouvelé, sauf si le jeu est demandé par un autre usager.

La vérification des jeux se fait au départ comme au retour du prêt, sous la responsabilité de l'emprunteur, en présence d'un membre du personnel, à partir de l'inventaire figurant sur la boîte de jeu.

Tout jeu doit être rapporté dans les délais, propre, complet et en bon état dans son emballage d'origine. Aucune réparation ne doit être effectuée sur un jeu ou un jouet. Les anomalies doivent être signalées au personnel.

Règlement de l'emprunt et tarifs :

Le prix d'un emprunt est fixé par un barème relatif au quotient familial des usagers, qui vous sera remis lors de l'inscription.

Le cout d'un emprunt varie en fonction du prix d'achat du jeu :

- Moins de 50€ = un emprunt simple
- Entre 50€ et 75€ = un double emprunt
- Plus de 75€ = un triple emprunt

Pour les jeux en bois et les engins roulants

- Par lot de 3 jeux : 15€ ou 20€ selon CAF
- A l'unité : 7€

Deux façons de régler l'emprunt de jeu seront possibles :

- Soit en payant en espèce selon la valeur du jeu fixé par barème relatif au quotient familial de la CAF.
- Soit par le biais de la « ludocarte ».

Retard des retours :



Tout retard sera considéré comme un nouveau prêt.

Il est important de nous avertir en cas de maladie qui risque d'immobiliser longtemps un jeu ou un jouet, afin de trouver ensemble une solution pour un retour rapide des jeux.

De plus, toute maladie contagieuse d'un utilisateur doit nous être signalée.

Dégradation du matériel ou des jeux :

Un jeu incomplet ou abîmé doit être signalé au retour. Les frais de réparation ou de remplacement seront à la charge de l'emprunteur. (25% du prix du jeu si le jeu est abîmé, 2€50 par pièce perdue, prix total du jeu si le jeu est hors service).

Le prêt ou l'accès au jeu sur place pourront être suspendus pendant une durée indéterminée pour non respect des consignes de ce règlement

Coupon réponse

(à retourner signé lors de l'inscription)

J'ai bien pris connaissance du présent règlement et je m'engage (ainsi que les membres de ma famille : adultes et enfants) à le respecter.

Le à

Signature